

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 25 Juillet

## L'Expédition de Madagascar

### La marche sur Andriba

Le général Duchesne a fait télégraphier au ministre de la guerre, de Majunga le 22 juillet : Je continue marche sur Andriba, construction route cause de grandes difficultés, néanmoins elle atteint, dès à présent, Andjiejie. La brigade Voyron sera arrivée le 25 au confluent.

### Lettre d'un aide de camp malgache

Lors de son entrée à Mévatanana, le général Duchesne a trouvé, écrite au crayon, une lettre adressée par Randrianarive, septième honneur, aide de camp du général Ramazombazaha. « A Ravelo, septième honneur à Mévatanana et à Mmes Rahanta et Ratahaka et à tous leurs enfants. »

Le général Duchesne a transmis, dans le dernier courrier, cette lettre au ministre de la guerre ; elle est fort longue, mais en voici, pour nos lecteurs, les principaux passages.

Cette lettre raconte l'attaque du village d'Am-parihilava et sa défense par le général Ramazombazaha, qui, d'après cette lettre, s'est conduit héroïquement sous la pluie de la mitraille française :

Quant au nombre de personnes, hommes ou femmes, petits et grands, dit-il, qui ont été engloutis dans la rivière profonde, il est impossible de l'évaluer. D'un côté, l'eau faisait ses victimes, tandis que la mitraille, comme le riz que l'on sème, pleuvait sur ceux qui étaient dans la rivière, leur seule voie de retraite, car ils étaient enveloppés de toutes parts.

Seuls, ceux qui avaient un bon destin ont échappé à la mort ; c'est grâce à la protection de Dieu que je n'y suis pas resté, car j'étais dans l'eau, qui était profonde en cet endroit, que trois personnes se sont cramponnées à moi, et, si je n'avais pas plongé immédiatement, je serais certainement aussi au nombre des morts.

Les Français se sont emparés, dans le village, de 3 canons, de 2 petits canons en cuivre, se chargeant par la bouche et d'un canon à 7 coups. Nous avons perdu 5 canons dans la rivière et nous n'avons rien pu reprendre de notre matériel de guerre ; les vazaha (blancs), sont établis à Marovay.

Plusieurs officiers Hovas ont été tués dans le combat, ainsi qu'un grand nombre des artilleurs et beaucoup de soldats. Il n'a pas été possible de

connaître le nombre des morts ni des prisonniers faits par les Français.

Nous allons maintenant retourner à Ambolomaty, opérer notre jonction avec Randriatavy, car nous nous étions croisés avec lui en chemin.

Voici, dit l'aide de camp à la fin de sa lettre, le récit des malheurs qui m'ont frappé et je vous en fais part : M. Ramena, commandant de Miadana, a été fait prisonnier avec toute sa troupe ; ils gardaient le village de Majakatempo qui a été enveloppé par l'ennemi.

### Le Cabinet noir

On lit dans la Patrie :

Nous sommes en mesure de pouvoir annoncer qu'à la suite de décisions prises, il y a quelques jours seulement par deux ministres spéciaux, toutes les correspondances, sans exception, seront surveillées administrativement.

Cela veut dire que l'on arrêtera les correspondances pouvant déplaire aux ministres de la guerre et de la marine.

Est-ce de cette façon que l'on entend éclairer le pays sur ce qui se passe à Madagascar ?

### Les Canons des Hovas

Un rapport officiel du général Duchesne sur la prise de Mévatanana fait connaître que les canons des Hovas, abandonnés dans les retranchements de cette ville, sont des Hotchkiss de 75 millimètres, pouvant riposter avantageusement à nos pièces de 80 de montagne.

Or, c'est le gouvernement français qui, en 1892 fit cadeau de trois batteries de ces canons au gouvernement malgache. Quant aux munitions, caisses de gargousses, d'obus, d'étoupilles, elles sont de provenance allemande et adressées presque toutes — les étiquettes intactes en font foi — au colonel Shervington.

Détail curieux : chaque soldat hova est servi, en temps de guerre, par un domestique chargé de l'emporter s'il est mort ou blessé, ce qui explique la disparition rapide des cadavres.

Chaque domestique avait reçu, au départ de Tananarive, des cordes destinées à lier les prisonniers français. On les a ramassées par centaines et elles servent maintenant à amarrer les chargements des mulets.

### Envoi d'infirmiers

Dix-huit seconds-maîtres, quartiers-maîtres et matelots infirmiers sont partis de Brest, ce matin, pour Toulon ; ces hommes vont renforcer le personnel des hôpitaux en vue de l'arrivée prochaine des malades provenant de Madagascar.

## Terrible accident à bord du « Bouvines »

Toulon, 23 juillet.

Un terrible accident s'est produit cette après-midi à bord du cuirassé neuf *Bouvines*, parti ce matin de Toulon pour procéder en mer au tir de ses 8 canons de 10 centimètres à tir rapide, placés dans la batterie, et à celui de ses 4 petits canons de 47 millimètres à tir rapide, montés dans les deux hunes.

Une commission, présidée par le contre-amiral Châteaumoinois, se trouvait à bord.

Toutes les pièces de la batterie et celles d'une hune avaient très bien fonctionné, lorsque, vers deux heures trente, le cuirassé se trouvant au large du cap Cepet, on allait terminer ces expériences par le tir des deux pièces du mât de misaine, où venaient de monter l'amiral Châteaumoinois, le lieutenant de vaisseau Espinassy, l'enseigne Fatou et un maître armurier. Un quartier-maître et deux matelots canonnières se trouvaient au poste de combat.

Au commandement, la charge est introduite dans la pièce où elle rencontre, paraît-il, une petite résistance, puis, au moment où l'on ferme la culasse, le coup part. Le culot éclate en arrière tuant un canonnière, blessant à la tête l'amiral Châteaumoinois, le lieutenant de vaisseau Espinassy, l'enseigne Fatou et le second servant.

On se précipite à leur secours. Le cadavre du canonnière est tout d'abord descendu.

L'amiral, dans cette terrible circonstance, a fait preuve d'un sang-froid extraordinaire. Il est descendu le dernier sur le pont, tenant son mouchoir couvert de sang sur une joue, et n'a voulu être pansé qu'après les autres blessés.

Voici quel est l'état des blessés du *Bouvines* : Le contre-amiral Châteaumoinois, major général de la marine, a des blessures à la figure et au cou.

Le lieutenant de vaisseau Espinassy a de graves brûlures au visage, à la poitrine et aux mains. L'enseigne Fatou a des brûlures au visage et aux mains.

### Conseil municipal d'Alais

Une séance des plus tumultueuses a eu lieu au conseil municipal d'Alais, pour l'installation de trois nouveaux conseillers et l'élection du maire et du 2<sup>e</sup> adjoint. M. André, premier adjoint, adversaire déclaré de M. Espérandieu, maire démissionnaire, présidait. En ouvrant la séance, il a eu la malencontreuse idée de dire, en se préparant à lire un factum contre son ancien maire : « J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, si M. Espérandieu est nommé maire, il paiera les dettes de son beau-père. »

vingt ans maintenant. Et il sait?...

— Il ne sait rien encore... Je n'avais pas de preuves.

— Vous le connaissez ?

— C'est moi qui l'ai élevé.

Et le Roi des Braves ajouta :

— Et c'est moi qui lui ferai rendre justice et qui vengerai son père.

Le paysan se précipita sur lui et lui pressa les mains à les broyer.

— Faites ça ! faites ça ! s'écria-t-il, et tout le monde ici vous bénira !

— Mais pour réussir, dit Bauchène, il faut garder le secret... jusqu'à nouvel ordre.

Le normand as-sena sur la table un coup de poing qui fit sauter les bouteilles et les verres.

— Cette table parlera plus tôt que moi, s'écria-t-il.

Notre héros serra la main au bonhomme et sortit du cabaret.

Toutes les personnes qu'il interrogea dans le village, parlèrent à peu près dans le même sens que l'homme dont nous avons rapporté la conversation.

C'était un bruit unanime. Jean avait fait disparaître son frère et son neveu pour s'emparer de la fortune des Kermor... devenue considérable après le mariage de Julien.

Bauchène revint à Paris.

Il avait pris l'adresse de l'hôtel où Julien était descendu avec son fils quinze ans auparavant. Il s'y rendit.

L'hôtel n'existait plus, mais on lui indiqua le nom et l'adresse du propriétaire.

— Vous saluez-vous, demanda-t-il à cet

A ces mots un vacarme épouvantable éclata. Le public crie, brise les vitres. La plupart des conseillers, debout, montrent le poing à M. André ; et on en serait venu au coup, si l'adjoint ne s'était pas retiré. Une foule hostile l'a accompagné jusqu'à son domicile.

Après cet incident, la séance a été reprise sous la présidence du doyen d'âge.

Ont été élus : maire, M. Espérandieu, par 15 voix contre 8 ; 2<sup>e</sup> adjoint, M. Mercier, par 18 voix, contre 5.

M. Espérandieu, en prenant le fauteuil présidentiel, a dit que ce n'est pas au conseil que se règlent les affaires de famille, et après avoir convié ses collègues au calme et au travail pour la prospérité de la cité, il lève la séance.

## CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

### La situation électorale

Castelnau

M. Feyt adresse aux électeurs du canton de Castelnau la profession de foi suivante :

Chers concitoyens,

Vous êtes appelés à élire le 28 juillet un conseiller général.

Cédant aux sollicitations pressantes du plus grand nombre d'entre vous, je viens solliciter vos suffrages.

Républicain d'origine, je suis et je resterai républicain.

Partisan résolu des réformes démocratiques, je me suis tracé la ligne de conduite suivante : Travailler sans relâche à l'amélioration sociale des classes laborieuses si éprouvées et si déshéritées de nos campagnes.

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, je m'occuperai de vos affaires, je défendrai vos intérêts.

Le premier de vos besoins consiste dans l'achèvement du réseau des chemins vicinaux, qui est en retard parmi tous ceux des autres cantons du département.

Je demanderai le classement et la construction de la lacune d'une partie du chemin situé dans la belle vallée de la Barguelonne, contrée fertile, mais impraticable, et j'insisterai à bon droit pour qu'il soit fait annuellement une répartition juste et équitable des fonds d'entretien de tous les chemins à quelques catégories qu'ils appartiennent.

homme, d'un voyageur qui est mort il y a une quinzaine d'années après avoir perdu son fils aux Tuileries ?

— Si je m'en souviens !... C'est du comte de Kermor que vous voulez parler ?

— C'est bien cela. Vous savez de quoi il est mort ?

— Si je le sais ! de la petite vérole noire... Ça m'a fait même assez de tort à l'époque. Pendant près de trois mois on a fui mon hôtel comme la peste.

— Pouvez-vous me dire quel est le médecin qui a soigné le comte.

— Je ne crois pas qu'aucun médecin lui ait donné ses soins. Il avait fait demander un notaire par un de mes garçons. Il lui a dicté son testament.

Bauchène tressaillit.

— Son testament ? Il y a donc un testament, fit-il tout bas.

Il se garda bien d'interrompre l'ancien hôtelier.

— Une heure après, poursuivit celui-ci, il était mort. Le médecin qui est venu n'a pu que constater le décès.

— Vous vous rappelez les noms du notaire et du médecin ? demanda le maître d'armes.

— Parfaitement. C'est mon notaire et mon médecin.

— Voulez-vous me les donner.

L'homme griffona sur un morceau de papier les deux noms et les deux adresses.

Notre héros se rendit chez le notaire.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 45

## Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

XXVI

— Allez toujours.  
— Eh bien ! poursuivit le normand en prenant de nouvelles précautions pour n'être pas entendu, j'ai toujours pensé que notre bon maître, Julien de Kermor, n'était pas mort de sa belle mort.  
Bauchène prit un air effaré.

— Que me dites-vous là ?... Cependant, le médecin a fait un rapport.

Le paysan secoua la tête.

Puis il plongea son regard dans celui du Roi des Braves.

— Et l'enfant ? Il est mort aussi, pas vrai ? Pourquoi donc qu'on n'a jamais entendu parler de lui ?

— Il avait été volé au père.

L'aubergiste haussa les épaules.

— Volé ! volé !... par qui ?

Il choqua son verre contre celui de notre héros.

— Tenez, voulez-vous le fond de ma pensée ? Eh bien ! pour moi, c'est l'autre, Jean, qui a tout fait.

— Mais quoi ! interrogea Bauchène.

— C'est lui qui a supprimé son frère et volé

l'enfant pour avoir la fortune.

Puis le Normand s'arrêta, épouvanté en même temps de ce qu'il venait de dire, et promena autour de lui des yeux pleins d'effroi, comme s'il avait eu peur d'être entendu même par les murs qui l'entouraient.

Bauchène était très ému.

La pensée qui lui était venue déjà, cet homme l'avait aussi, et cependant, cet homme ne savait pas ce qu'il savait. C'était donc bien possible ? C'était donc vrai ? Jean de Kermor était jugé capable par ses domestiques de commettre de pareils forfaits.

Il sortit de sa poche une photographie d'Henri et la tendit au paysan.

Celui-ci fit un signe de croix effarouché.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il... C'est lui !...

Il prit le portrait et l'examina avec plus de soin.

— Oui, c'est bien lui, le pauvre chéri... je le reconnais comme si c'était d'hier... On dirait qu'il va me sourire comme il me souriait autrefois.

Le paysan, cessant tout à coup ses effusions, jeta sur son interlocuteur un regard soupçonneux.

— Comment se fait-il que vous avez ça sur vous, vous ?... Vous savez donc ce qu'il est devenu, l'enfant de notre maître ?...

— Je le sais, répondit Bauchène.

— Bonté divine ! Et il vit ?...

— Il vit... C'est même un superbe jeune homme.

Le paysan jognit les mains.

— Oui, fit-il rêveur, il doit approcher de ses

La réorganisation des droits de succession toujours promise, jamais réalisée, sera l'objet de mes préoccupations.

Je plaiderai la cause des petits patentés et principalement celle des propriétaires terriens, en demandant la suppression de ces patentes et la réduction de l'impôt foncier et son remplacement par l'impôt sur le capital.

Je voudrais voir s'établir une Société d'assurances mutuelles sur la mortalité du bétail ayant son siège général au chef-lieu du département et se ramifiant dans chaque commune, société qui pourrait se fondre avec le Crédit agricole.

Le comice agricole, auquel je me consacre depuis longues années, sera l'objet de toute ma sollicitude et de mes constants efforts. Je puis affirmer que le premier concours aura lieu en septembre prochain.

Enfin, tout ce qui est relatif à l'agriculture occupera non seulement mes loisirs, mais le plus précieux de mon temps.

Electeurs,

Si j'ai l'honneur d'être votre élu, tous les ans je vous rendrai compte de mon mandat, afin de vous prouver que mes promesses ne sont pas un vain mot. A vous, maintenant, de faire votre devoir et de voter sans crainte et sans arrière-pensée.

Aussi, pas d'abstention. Vive le suffrage universel ! Vive la République !

FEYT,

Vétérinaire, maire de Castelnau, chevalier du Mérite agricole.

CIRCULAIRE DE M. CAZES

M. Cazes, candidat républicain aux élections du conseil d'arrondissement, adresse aux électeurs du canton de Castelnau la profession de foi suivante :

Chers concitoyens,

Proclamé candidat au conseil d'arrondissement par le congrès de la ligue républicaine du canton de Castelnau, sans l'avoir sollicité, j'ai cru de mon devoir de m'incliner devant cette décision. Je viens donc solliciter vos suffrages.

Agriculteur et travailleur comme la plupart d'entre vous, je connais par expérience les besoins du paysan et de l'ouvrier.

Si je suis votre élu, je pourrai donc, en connaissance de cause, travailler dans la mesure du possible à faire triompher toutes les réformes utiles au développement de notre richesse agricole et industrielle. J'y apporterai tous mes soins et j'y consacrerai toutes mes connaissances.

Quant à mes opinions politiques, elle sont celles de tout républicain honnête et se résumant ainsi : Liberté, Paix et Travail.

Au 28 donc, aux urnes et vive la République !

CAZES,

Propriétaire, adjoint au maire de Saint-Paul.

Cajarc

M. Bruel, candidat au conseil d'arrondissement, adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

Aux électeurs du canton de Cajarc

Cédant aux sollicitations d'un grand nombre de mes amis, et fier de leur sympathie, je viens briguer l'honneur d'être votre représentant au conseil d'arrondissement, dont l'élection est fixée au 28 juillet.

Ma profession de foi ne sera pas longue, je la résume en quelques mots : *Dévouement absolu aux intérêts du canton et de la République.*

Vous me connaissez tous ; républicain de vieille date, j'ai toujours marché au premier rang pour faire prévaloir les idées démocratiques, et n'ai jamais refusé mon concours à ceux qui y ont fait appel.

Mon passé vous est un sûr garant de l'avenir. Si je suis votre élu, je continuerai à suivre la même ligne politique. Tous mes efforts tendront à servir dignement les intérêts que vous m'aurez confiés.

Vive la République ! LOUIS BRUEL, Adjoint au maire de Cajarc.

Lacapelle-Marival

L'honorable M. Laparra, conseiller général sortant, a adressé aux électeurs la profession de foi suivante :

Electeurs,

C'est avec confiance et avec le sentiment du devoir accompli que je viens pour la troisième fois solliciter le renouvellement du mandat de conseiller général, que vous m'avez confié à des époques difficiles. Maire de la seconde commune du canton, propriétaire comme vous tous, je connais depuis longtemps et vos besoins et vos intérêts. Durant mon mandat, j'ai cherché à soutenir les uns et à défendre les autres.

J'ai appuyé de mes votes toutes les demandes intéressant également et indistinctement toutes les communes du canton.

Je ne me suis pas contenté d'écrire dans mon programme : « Achevément indispensable des chemins vicinaux », j'ai appuyé toutes les créations sollicitées par les communes et les nombreux chemins vicinaux construits ou classés depuis que je suis conseiller général, prouvent

les efforts que j'ai faits pour vous donner satisfaction.

Electeurs,

Quoique le rôle de conseiller général ne soit pas celui d'un législateur, et que je n'aie pas, par suite, à vous exposer un programme complet de réformes démocratiques, dont la solution n'appartient pas au conseil général, vous pouvez, si vous me faites l'honneur de renouveler mon mandat, compter sur ma fermeté et mon appui le plus complet pour faire prévaloir toutes celles qui entraîneraient la diminution des charges si lourdes qui pèsent sur l'agriculture.

Partisan des réformes réclamées par la démocratie rurale de nos campagnes, je soutiendrai de tous mes efforts les propositions qui, dans la limite des pouvoirs des conseils généraux entraîneraient :

1° La suppression déjà votée par la Chambre des députés de tout impôt sur les vins et autres boissons indispensables à l'ouvrier des champs ; 2° La réforme de l'impôt des prestations et de celui si antidémocratique des portes et fenêtres ;

3° La diminution de l'impôt foncier par l'établissement d'un impôt sur la fortune mobilière.

Electeurs,

Depuis 1879, j'ai été, par vos votes et votre confiance toujours renouvelée, votre conseiller d'arrondissement et votre conseiller général.

Vous pouvez donc me juger par mes actes. Ayant toujours été le défenseur et l'ami de cette démocratie rurale et républicaine qui m'a fait ce que je suis, vous pourrez, comme par le passé, compter sur le dévouement de celui qui ne vous a jamais reniés ni abandonnés.

Vive la République !

LAPARRA,

Maire de Cardaillac, conseiller sortant.

Gourdon

M. Soulaçon, maire de Nozac, que les radicaux du canton de Gourdon avaient songé à opposer à M. Calmeilles, conseiller général sortant, vient de retirer sa candidature. Voici la lettre qu'il adresse au comité républicain :

Messieurs,

En présence des divisions que j'ai constatées parmi les républicains progressistes du canton de Gourdon, et du peu d'empressement que les chefs autorisés du parti ont mis à me promettre leur concours, je crois de ma dignité de ne pas pousser les choses plus loin.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous informer que je retire la candidature qui m'avait été offerte par le comité républicain du canton de Gourdon, pour l'élection au conseil général — candidature que, du reste, je n'avais acceptée que par patriotisme et dévouement à la cause républicaine.

Je remercie le comité des marques de sympathie dont il m'a honoré dans les deux séances, auxquelles j'ai assisté.

Veuillez messieurs, croire à mes meilleurs sentiments.

Nozac, le 20 juillet 1895.

SOULACRON,

Maire de Nozac.

Saint-Germain

Election d'un conseiller général

Mes chers concitoyens,

Je me présente à vos suffrages.

N'attendez pas de moi des sollicitations, car je suis de ceux qui pensent qu'à des électeurs libres et éclairés, il faut des candidats vraiment indépendants.

Je ne crois pas que le rôle du candidat soit d'aller de porte en porte arracher des voix, grâce à des promesses plus ou moins trompeuses.

Ce qui doit sortir des urnes, c'est la sympathie des électeurs affirmée sur le nom de l'élu ; aussi doivent-ils, avant de se décider, bien connaître les opinions de ceux qui aspirent à l'honneur de les représenter.

Enfant du peuple comme vous, j'ai toujours poursuivi l'amélioration du sort du travailleur des champs.

Depuis que je suis électeur, j'ai constamment soutenu la République et les républicains.

Ennemi des privilèges et des abus supprimés par notre immortelle Révolution, je ne voudrais pas les voir renaître sous un autre nom : *Le Favoritisme.*

Les libertés conquises par nos pères, je veux les conserver et les élargir, et je hais le despotisme, d'où qu'il vienne.

Républicain par principe, mais persuadé que le socialisme conduirait la France à l'anarchie et que le seul gouvernement possible est une République sage, acceptée et appuyée par tous les hommes de bonne volonté, je voterai sans cesse avec les amis de l'ordre et de la Liberté.

Si vous m'accordez votre confiance, je m'efforcerai de m'en rendre digne par un dévouement sans bornes aux intérêts du canton.

Je continuerai, comme par le passé, à me pénétrer de vos besoins et à chercher tous les

moyens de relèvement de l'agriculture, en particulier de la viticulture.

Respectueux des convictions religieuses, ami de l'instruction, dévoué au progrès, convaincu que l'égalité des citoyens devant l'impôt ne pourra être obtenue que par l'impôt sur le revenu, vous me connaissez assez pour savoir que j'emploierai toute mon activité au triomphe des vrais principes démocratiques.

Votre verdict dira si je suis en communion d'idées avec vous ; je l'attends avec confiance.

Vive la République !

Etienne RODES,

Notaire, Maire de Peyrilles, Sauveteur de France, Chevalier du Mérite Agricole.

Payrac

M. Constanty, candidat au conseil général, nous communique la profession de foi suivante, qu'il adresse aux électeurs du canton de Payrac :

Mes chers concitoyens,

Victime d'un complot tramé dans l'ombre, ourdi avec toute l'hypocrisie dont sont seulement capables quelques faux républicains que vous connaissez tous, je suis aujourd'hui arbitrairement révoqué de mes fonctions de percepteur.

Républicain sincère et par tradition de famille, j'ai trop de fierté pour aliéner ma liberté.

Ne voulant pas me soumettre, on me brise. Ainsi sera assouvi la haine de l'un, ainsi sera satisfaite la jalousie de l'autre.

Honneur, loyaauté, services acquis, vains mots que tout cela !

Sous notre République, c'est l'autocratie la plus absolue qui règne dans le canton de Payrac, au grand détriment de tous nos intérêts ; aussi faut-il, à notre tour, briser le joug sous lequel on veut encore nous tenir courbés.

Vous aurez à cœur, je n'en doute pas, mes chers concitoyens, de montrer à tous que dans notre pays, les hommes libres et honnêtes sont en majorité, et c'est sur mon nom que se réuniront vos suffrages le 28 juillet. Le succès couronnera nos efforts, j'en suis convaincu, et nous sortirons victorieux de cette lutte si maladroitement provoquée, sans motifs avouables, de la part de mes ennemis.

Si j'ai l'honneur de vous représenter au Conseil général, sachez bien, mes chers amis, que vous trouverez toujours en moi, toujours et partout, un homme dont le dévouement ne faiblira jamais. Je ne vous promettai pas, selon l'usage, plus de beurre que de pain, mais tout ce que je possède de bonne volonté et d'énergie sera toujours entièrement à votre disposition.

Vos intérêts, qui sont les miens, se trouveront, je ne crains pas de le dire, entre de bonnes mains ; votre confiance ne sera pas trompée, et j'aurai à cœur de me consacrer à la défense de vos intérêts depuis si longtemps négligés.

Tous vous me connaissez ; aussi est-ce avec la plus entière confiance que je vous choisis pour juges, certain à l'avance que votre droiture et votre dignité nous débarrasseront vigoureusement de tous ceux dont le caprice ou la faiblesse ont provoqué l'acte inique dont je suis victime.

F. CONSTANTY,

Ex-Percepteur.

Les conseils d'arrondissement

Les conseils d'arrondissement se réuniront le 12 août prochain pour la première partie de leur session, et le 23 septembre pour la seconde partie. La durée de chacune ne pourra excéder 5 jours.

Les décorations du 14 juillet

Notre compatriote M. Besse de Laromiguière, conseiller à la cour d'appel de Toulouse, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Rigal, A.-H., pharmacien de 1<sup>re</sup> classe de marine, est nommé Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Marlas, directeur de l'école primaire de la rue du Lycée à Cahors, est nommé officier d'académie.

Nos compatriotes

Nous apprenons avec le plus vif plaisir que le Conseil municipal de Paris a voté une souscription à 100 exemplaires du *Cabinet secret de l'Histoire*, de notre compatriote, le docteur Auguste Cabanès, de Gourdon.

Le lieutenant-colonel Pardes

Rentrant en France, notre compatriote, le lieutenant colonel Pardes, quitte le commandement du régiment de tirailleurs malgaches qu'il avait organisé à Madagascar.

Cet officier supérieur sera remplacé, à la tête de ce corps indigène, par le lieutenant-colonel Belin.

Musée de Cahors

Le baron Alphonse de Rothschild, membre de l'Institut, vient, par l'entremise de M. Paul Leroi, directeur de la Librairie d'Art, d'offrir au Musée de Cahors un magnifique tableau, *A Rive*

Neuve (Marseille), de l'artiste marseillais Joseph Garibaldi.

Cette toile a figuré au Salon de 1895.

Monument Canrobert

La souscription pour le monument à élever au maréchal Canrobert marche bien.

Les listes se couvrent de signatures ; tous les compatriotes du glorieux soldat, sauf de très rares exceptions, répondent généreusement à l'appel qui leur est adressé.

Cette unanimité d'adhésions prouve que la municipalité a su s'inspirer des vrais sentiments de la population, en prenant l'initiative de l'œuvre patriotique à laquelle la France entière s'associe.

Les souscriptions arrivent tous les jours très nombreuses. Le comité a reçu ces jours derniers, du 5<sup>e</sup> bataillon de chasseurs, autrefois commandé par le chef de bataillon Canrobert, 105 fr. 85 ; du 2<sup>e</sup> zouaves, 216 fr. 20 ; du 103<sup>e</sup> territorial d'infanterie, 71 fr. 15 ; du 4<sup>e</sup> bataillon d'infanterie légère d'Afrique, 91 fr. 40 ; du 84<sup>e</sup> d'infanterie, 418 fr. 85 ; du 7<sup>e</sup> d'artillerie, 266 fr. 10 ; de la compagnie de gendarmerie de l'Eure, 73 fr. 35 ; du 3<sup>e</sup> d'artillerie, 99 fr. 50 ; du 3<sup>e</sup> chasseurs d'Afrique, 97 fr. 57 ; etc., etc.

Lycée Gambetta

Le Lycée Gambetta vient d'obtenir aux examens des divers baccalauréats, les résultats suivants que nous enregistrons avec un vif plaisir :

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE

Classe de mathématiques élémentaires

Admissibles. — 1. Blin Henri, 2. Clary Marcel, 3. Mazars Elie.

Classe de philosophie

Admissibles. — 1. Bourdet Richard, 2. Constant Edouard, 3. Couderc Roger, 4. Course Paul, 5. Delprat Armand, 6. Faurie André.

Admis. — 7. Lafage Léon.

Classe de Rhétorique

Admis. — 1. Balitrand Léonce, 2. Bonave Léopold, 3. Bonnaves François, 4. Cammas Aristide, 5. Contou Ernest, 6. Daffus Jean, 7. Feyt Albert, 8. Frey Victor, 9. Godeau René, 10. Lambeuf René, 11. Murat André, 12. Pujol René, 13. Poujet Paul, 14. Rabejac Louis, 15. Simon Albert.

Admis. — 16. de Ricard Bénédict.

ENSEIGNEMENT MODERNE

Classe de premières lettres

Admis. — 1. Marin Léon.

Admissible. — 2. Salanié François.

Classe de seconde moderne

Admis. — 1. Feu Armand, 2. Chatain Germain, 3. Herrewyn Georges.

Admissibles. — 4. Bousquet Jean, 5. Delpech Arsène.

Examen du certificat d'études primaires

Canton de Cahors (sud)

15 garçons et 11 filles se sont présentés aux examens du certificat d'études.

11 garçons et 9 filles ont été reçus, savoir :

Aspirants

Andrieu, Bigou, Cassagnol, Mignot, Monville, Rougié, de l'école annexée à l'école normale d'instituteurs. Gibert, d'Arcambal. Fournié, Jouve, Marcellac, de Trespoux. Lacavalerie, de Labastide-Marnhac.

Aspirantes

MMlles Alix, de l'école de la rue Fénélon, à Cahors. Blané, Clary, d'Arcambal. Marcellac, de Trespoux. Bédoué, Contival, Fargues, Hugoneng, Labroue, de l'école annexée à l'école normale d'institutrices.

Examen du certificat d'études primaires

supérieures

4 candidats se sont présentés, 2 ont été reçus, savoir :

MM. Bouzon, de l'école primaire supérieure de St-Céré ; Conyba, de l'école primaire supérieure de Montcuq.

Collège des Petit-Carmes

Samedi a eu lieu, sans aucune solennité, la distribution des prix à l'établissement libre des Petits-Carmes.

Voici la liste des élèves qui ont obtenu le plus de succès pendant l'année scolaire 1894-1895 :

*Philosophie.* — Raffy Gabriel, Bladinières Valentin, Ferry Alfred.

*Rhétorique.* — Rey Marcel, Laleman Géraud Delard René.

*Seconde.* — Parra Fernand, Lolmède Joseph, Arènes Edmond, Bourrières François.

*Troisième.* — Karkowski Louis, Couaillac Amédée, Tardieu Victor.

*Quatrième.* — Laparra Marc, Abadie Marius, Delon Ferdinand, Rigal Louis.

*Cinquième.* — Mazard Jean, Neumille Léon, Lasaygues Maurice.

*Sixième.* — Frézals Félix, de Lagarde Léon, Bertrand Gustave, Ausset Maurice, Costes, Eugène.

*Septième.* — Lascazes Louis, Depyre Jean Trubert Raoul, Capet Gaston, Terré Gaston.

*Huitième.* — Deloncle Pierre, Génies Henri, Marcouly Léopold.

*Enseignement primaire.* — Cours supérieur. — Rigal Abel, Bories Henri, Bataille Fernand.

Cours moyen. — Première division. — Gui-

chard Antonin, Alazard Edmond, Lacombe Achille.  
Deuxième division. — Tardieu Adrien, Clary Camille, Labroue Maurice, Raynal Cyprien, Cours élémentaire. — Première division. — Couaillac Paul, Richard Elie, de Bayle Raymond.  
Deuxième division. — Dissard Jean, Fusil Raymond, Pélissié Elie, Depeyre Henri.  
Troisième division. — Blanc Jean-Marie, Lasaygues Jean, Fusil René.

**Les professeurs de collège**

Paris, 23 juillet.

Une bonne nouvelle pour les professeurs de collège.

Nous tenons de source certaine que la commission du budget est partisan de l'assimilation complète des professeurs de premier ordre et des chargés de cours de lycée. Un premier crédit est inscrit dans ce but au chapitre 43 du budget de l'enseignement secondaire pour 1896.

**Départ du 7<sup>e</sup> de ligne**

Le 7<sup>e</sup> de ligne est parti ce matin, à 1 heure après minuit, pour les tirs de combat qui vont avoir lieu dans les environs de Castres.

**Les bains-douches dans l'armée**

La septième direction de la guerre prépare des instructions pour développer l'usage des bains douches dans les casernes. Il sera alloué au besoin, pour chaque régiment, une indemnité d'installation de 300 fr. et une allocation annuelle de 100 fr. pour le chauffage et l'entretien.

Deux types d'appareils ont été adoptés au moyen desquelles le bain-douche ne dépassera pas le coût de deux centimes par homme, l'un destiné aux garnisons qui possèdent plusieurs corps de troupe où le service peut être fait en commun; l'autre, moins dispendieux, pour les villes où il n'y a qu'un régiment ou un détachement.

**Classe 1881**

Tous les hommes de la classe de mobilisation de 1881, excepté ceux qui sont déjà passés dans l'armée territoriale, à une date comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 juillet 1895 et ceux classés dans les services auxiliaires, sont prévenus qu'ils devront déposer leur livret individuel, soit à la mairie, soit à la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence, du dimanche 4 août jusqu'au dimanche 18 août 1895.

**AVIS IMPORTANT**

Les hommes doivent toujours réclamer un récépissé lorsqu'ils remettent leur livret à la mairie ou à la gendarmerie.

Le récépissé est placé à la fin du livret; l'employé de la mairie ou le gendarme détache cette pièce, la signe et la remet au dépositaire du livret.

Quand un livret ne sera pas pourvu du récépissé, le maire ou le gendarme se servira d'un des imprimés en blanc qui lui ont été envoyés à cet effet par le commandant de recrutement, et le remplira à l'aide des indications contenues dans le livret.

**Société des chasseurs**

Les membres adhérents à la Société des chasseurs se sont réunis vendredi soir, à l'hôtel-de-ville.

Ils ont nommé une commission de neuf membres chargée de la rédaction des statuts.

Cette même commission nommera le président définitif.

La Société prendra le titre de Société amicale des chasseurs.

**Courses de Gramat**

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu à Gramat les 21 et 22 juillet.

**Première journée**

Prix de Gramat. — 1. *Mitron*, à M. de Lamothe; 2. *Dacquoise*, à M. Benech.

Prix de la Prairie. — 1. *Sultan*, à M. Louis; 2. *Galupe*, à M. Castaing.

Prix du Causse. — 1. *Coquette*, à M. Biergeon; 2. *Petit-Gris*, à M. Arnaudet.

Prix de la Société des steeple-chase de France. — 1. *Montaury*, à M. de Lamothe; 2. *Boracy*, à M. Benech; 2. *Cavalla*, à M. Douvreleur.

**Deuxième journée**

Prix des Eleveurs. — 1. *Coquette II*, à M. Constant; 2. *Légère*, à M. Laval; 3. *Ma Cousine*, à M. Despeyroux; 4. *Coquette*, à M. Thomas;

5. *Légère*, à M. Lasvaux; 6. *Mireille*, à M. Larrille; 7. *Souvenance*, à M. Mazeau; 8. *Noirette*, à M. Turenne; 9. *Peine-Amour*, à M. Mage;

10. *Rolande*, à M. Delfour.

Prix de Consolation (au trot attelé). — 1. *Sultan*, à M. Louis; 2. *Goliath*, à M. Cava-gnac; 3. *Coquette*, à M. Biergeon.

Prix du Ségala, au trot monté. — *Otto*, à M. Dubois-Godin; 2. *Ma Cousine*, à M. Despeyroux;

3. *Coquette*, à M. Thomas.

Prix de Lalzou, courses de haies. — 1. *Vignette*, à M. le vicomte de Roumefort; dead head, *Mitron*, à M. de Lamothe; *Cavalla*, à M. Douvreleur.

**Entraygues**

On sait que le Lot est navigable à partir d'Entraygues.

Il se faisait, par cette voie, il y a à peine trente ans, un grand commerce de bois pour la marine, de merrain, de planches pour Penchot.

Mais, depuis l'établissement du chemin de fer, tout avait cessé.

Voici que, grâce à un bon entrepreneur, la navigation paraît devoir reprendre. Chaque jour des pins, préalablement détaillés, sont jetés sur notre quai et sont expédiés à Penchot.

L'entrepreneur assure que cela durera tant qu'il y aura du bois dans le pays.

**Tournon-d'Agenais**

La foire a été très belle, il s'est vendu beaucoup de bœufs et à de bons prix, avec tendance à la hausse.

Les porcs, aux cours des autres foires;

Les moutons gras, de 75 à 80 cent. le kilog. vif;

Les autres moutons ou brebis de 20 à 36 fr. l'un;

Les oisons de 2 et 3 jours, de 5 fr. 50 à 6 fr. 50 la paire;

Les canetons méisés, de 2,70 à 3 fr. la paire;

La volaille, de 3 à 5 fr. la paire.

Lapins, de 20 à 25 cent. la livre;

Œufs, 60 et 65 cent. la douzaine;

Laine blanche en suint, 60 et 65 cent. la livre;

Laine noire, de 75 à 80 cent. la livre.

**Explosion à Brive**

Mardi, à 5 heures 45 du soir, des ouvriers étaient occupés à transformer les tuyaux de conduite du régulateur de l'usine à gaz, lorsque l'un d'eux, en frappant avec un marteau sur un burin, fit jaillir une étincelle qui communiqua le feu au grand tuyau conducteur, ce qui détermina une forte explosion. Trois ouvriers, qui étaient dans la fosse du régulateur, ont été grièvement brûlés à la figure et aux bras.

M. Lheureux, directeur de l'usine, est accouru aussitôt avec d'autres ouvriers; il a fermé les vannes et a opéré avec l'aide de ses employés le sauvetage. Lui-même a reçu de fortes brûlures. Grâce à la présence d'esprit du directeur une catastrophe a été évitée.

**Le mouvement féministe aux Etats-Unis**

Le formidable mouvement féministe aux Etats-Unis est attesté par une statistique qu'a récemment publiée le gouvernement américain sur les progrès faits par les femmes entre l'année 1870 et l'année 1890. En voici quelques extraits donnés par le *Journal des Débats* :

	1870	1890
Actrices.....	692	3.949
Architectes.....	1	22
Peintres et sculpteurs.....	412	10.810
Ecrivains littéraires ou scientifiques.....	159	2.725
Clergy ladies.....	67	1.235
Dentistes.....	24	337
Ingénieurs.....	0	127
Journalistes.....	35	888
Légistes.....	5	208
Musiciennes.....	5.753	34.518
Remplissant des fonctions officielles.....	414	4.875
Médecins et chirurgiens.....	527	4.555
Directrices de théâtres.....	100	634
Teneuses de livres et comptables.....	0	27.777
Copistes, secrétaires, etc.....	8.016	64.048
Sténographes et typographes... ..	7	21.185

L'Europe, à ce point de vue, est décidément bien en retard sur le Nouveau-Monde.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Un train de plaisir pour une excursion dans le Lot et l'Aveyron, partira de Paris le jeudi 1<sup>er</sup> août à 8 h. 35 du soir.

Il desservira les stations comprises entre Les Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac, Capdenac, Najac, Deczeville et Rodez.

Le retour à Paris aura lieu le mardi 13 août à 7 h. 48 du matin.

**PRIX DES PLACES, ALLER ET RETOUR**

(Timbrs-quitance de 0,10 non compris)

De Paris aux Quatre-Routes, St-Denis-près-Martel, Souillac, Lamativie, Figeac, Bagnac et aux stations intermédiaires :

2<sup>e</sup> classe, 40 fr., 3<sup>e</sup> classe, 27 fr.

De Paris à Capdenac, Villefranche-de-Rouergue, Najac, Deczeville, Rodez et aux stations intermédiaires :

2<sup>e</sup> classe, 43 fr., 3<sup>e</sup> classe, 30 fr.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 31 juillet à 6 heures du soir.

Un train de plaisir pour une excursion dans le Lot, le Cantal, la Corrèze et l'Aveyron partira de Bordeaux le samedi 3 août à 6 h. 40 matin.

Il desservira les stations comprises entre Périgueux, Ribérac, La Gélie, Brives, Me-xon, Limoges, St-Yriex, Tulle, Ussel, St-Denis-près-Martel, Souillac, Figeac, Villefranche-l'Aveyron, Deczeville, Rodez et Aurillac.

Le retour à Bordeaux aura lieu le mardi 13 août à 7 h. 45 du soir.

**PRIX DES PLACES ALLER ET RETOUR**

De Bordeaux à Périgueux, Ribérac, La Gélie, Thénon, Négrondes et stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> classe, 12 fr. (timbre-quitance de 0 fr. 10 non compris), 3<sup>e</sup> classe, 8 fr.

De Bordeaux à La Bachelierie, Brive, St-Denis-près-Martel, Souillac, Tulle, Ussel, Lubersac, Thiviers, Limoges St-Julien-le-Vendomois et stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> classe, 16 fr. 50, 3<sup>e</sup> classe, 11 fr. (timbre-quitance de 0 fr. 10 non compris).

De Bordeaux à Montvalent, Villefranche-de-Rouergue, Deczeville, Rodez, Figeac, Vayrac, Aurillac et stations intermédiaires : 2<sup>e</sup> classe, 21 fr., 3<sup>e</sup> classe, 14 fr. timbre-quitance de 0 fr. 10 non compris).

La Compagnie ne pouvant disposer pour cetraïn que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et au plus tard le 2 août à 6 heures du soir.

**VOYAGE D'EXCURSION**

AUX

**Plages de la Bretagne**

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Plémeur, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêter à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

**Voyages dans les Pyrénées**

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

**1<sup>er</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

**2<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

**3<sup>e</sup> itinéraire**

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

**BAINS DE MER DE L'Océan**

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

VALIDABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du 1<sup>er</sup> Mai au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

1<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare du réseau située dans un rayon d'au moins 250 kilomètres des stations balnéaires ci-dessus comportent une réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe.

La durée de validité de ces billets (33 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant le paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 10 0/0 du prix du billet.

**Exceptionnellement :**

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent pour les stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire (inclus) au Croisic et à Guérande inclus, a la faculté d'effectuer, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

Le voyageur porteur d'un billet délivré pour les au delà de Vannes vers Auray aura la faculté de s'arrêter à celles des stations suivantes qui seront comprises dans le parcours de son billet : Sainte-Anne-d'Auray, Auray, Hennebont, Lorient, Quimperlé, Rosporden et Quimper.

Le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions ci-dessus à destination de Vannes, est autorisé à s'arrêter à Questembert à l'aller et à repartir de ce point au retour.

En outre, le voyageur porteur d'un billet délivré aux conditions qui précèdent, pour l'une quelconque des stations balnéaires ci-dessus, aura le droit de s'arrêter, une seule fois à l'aller ou au retour, pendant 48 heures, soit à Nantes, soit en deçà.

2<sup>o</sup> Les billets pris à toute gare située dans un rayon inférieur à 250 kilomètres desdites stations balnéaires, comportent une réduction de 20 0/0 sur les prix des tarifs généraux, sans toutefois que les prix à percevoir puissent excéder le prix applicable à un parcours de 250 kilomètres, ni être inférieurs au prix applicable à un parcours de 125 kilomètres.

Les billets doivent être demandés au chef de gare trois jours avant celui du départ.

**M. AUDOUARD**

Chirurgien-Dentiste, à Brives, informe le public qu'il sera à Cahors, **Hôtel de l'Europe**, le dernier samedi de chaque mois, à la disposition des personnes qui réclameraient ses soins.

Par suite de cette nouvelle combinaison, il pourra rester deux jours quand ses clients en auront besoin.

**La Pharmacie populaire et commerciale**

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

**Agence ROBERT**

Bureaux 12, Rue Darnis, CAHORS

Office spécial de recouvrements litigieux et de poursuites judiciaires — Représentation aux faillites — Renseignements commerciaux — Contentieux — Représentation devant les Tribunaux de Commerce et de paix — Références de 1<sup>er</sup> ordre.

**A LOUER**

**UNE GRANDE ET BELLE MAISON**

AVEC COUR ET JARDIN

Située Cours de la Chartreuse

S'adresser au Bureau du Journal

**AVIS TRÈS IMPORTANT**

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

**INNOCUITÉ PARFAITE**

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

**PÈLERINAGE A ROCAMADOUR**  
BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS  
A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour, il est délivré, chaque année, du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1<sup>re</sup> classe, de 35 0/0 en 2<sup>e</sup> classe et de 30 0/0 en 3<sup>e</sup> classe sur le double des prix des billets simples :

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donnent droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express ; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

**EXCURSIONS EN AUVERGNE et dans le Limousin**

Avec arrêts facultatifs à toutes les gares du parcours.  
La Compagnie d'Orléans délivre du 1<sup>er</sup> Juin au 30 Septembre des billets d'Excursion en Auvergne et dans le Limousin valables pendant 30 jours, au départ des gares désignées ci-dessous, ainsi qu'aux gares et stations intermédiaires, aux prix réduits ci-après et compris les itinéraires A, B et C, déterminés comme suit :

**ITINÉRAIRE A**

L'itinéraire A comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et de La Bourboule), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Ussel, Limoges (par Tulle, Brive et St-Yrieix, ou par Eymoutiers), Vierzon.  
2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit est Vierzon pour les points de départ Paris, Orléans, Blois, Tours Le Mans, Angers, Nantes; St-Sulpice-Launoy pour le point de départ Poitiers, Limoges-Bénédictins pour le point de départ Angoulême; Brive pour les points de départ Périgueux, Bordeaux, Agen, Montauban et Toulouse.

**ITINÉRAIRE B**

L'itinéraire B comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours aller et retour du point de départ à Vierzon ;  
2<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Vierzon, Bourges, Montluçon, Chamblet-Néris (bains de Néris), Evaux (bains d'Evaux), Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche), Vierzon.

**ITINÉRAIRE C**

L'itinéraire C comprend :

1<sup>o</sup> Le parcours circulaire ci-après défini : Limoges-Bénédictins, Meymac, Eygurande, Laqueuille (bains de la Bourboule et du Mont-Dore), Royat (bains de Royat), Clermont-Ferrand, Lagnac, Vic-sur-Cère, Arvant, Figeac, Rodez, Decazeville, Rocamadour, Brive, Limoges (par Saint-Yrieix ou par Uzerche);  
2<sup>o</sup> Le parcours aller et retour, entre le point de départ et le point de contact avec le circuit ci-dessus.

Le point de contact avec le circuit ci-dessus est Limoges-Bénédictins, pour les points de départ Poitiers et Angoulême; Brive, pour les points de départ Bordeaux et Périgueux; Capd'nac, pour les points de départ Agen, Montauban et Toulouse.

**PRIX DES BILLETS**

GARES de départ	ITINÉRAIRE A		ITINÉRAIRE B		ITINÉRAIRE C	
	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.	1 <sup>re</sup> cl.	2 <sup>e</sup> cl.
Paris .....	98 f.	73 f.	120 f.	90 f.	> f.	> f.
Orléans...	86	64	108	81	>	>
Blois .....	86	64	108	81	>	>
Tours .....	91	68	113	85	>	>
Le Mans...	103	77	123	94	>	>
Angers ..	103	77	123	94	>	>
Nantes ...	113	87	133	104	>	>
Poitiers ..	91	68	>	>	91	68
Angoulême	91	68	>	>	86	64
Périgueux..	86	64	>	>	81	60
Bordeaux..	98	73	>	>	98	73
Agen .....	98	73	>	>	91	68
Montauban	98	73	>	>	86	64
Toulouse..	103	77	>	>	91	68

La durée de validité de ces billets (30 jours) peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période d'un supplément égal à 40 % du prix du billet.

Il est délivré à toute station du réseau d'Orléans, pour une autre station du réseau située sur l'itinéraire des billets de voyage circulaires ci-dessus, ou inversement, des billets aller et retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe, aux prix du tarif G. V. n° 2.

On délivre des billets à toutes les gares du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**AVIS ESSENTIEL.** — Les prix ci-dessus ne comprennent pas le parcours de terre dans les services de correspondance avec le chemin de fer.

**Journal de la Santé**

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE  
CRÉÉE EN 1884  
PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES avec gravures dans le texte.  
Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.  
**PRIME GRATUITE :** Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'hygiène et de médecine populaire. Cette prime vaut 3 francs.  
ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR.; L'UNION POSTALE, 8 FR. (Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime).  
BUREAUX : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).  
On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

**Bibliographie**

**LA POUPEE MODELE**

JOURNAL DES PETITES FILLES  
Illustré de 200 gravures environ dans le texte  
La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Étranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

ÉDITION MENSUELLE

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du Journal des Demoiselles, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :  
1<sup>o</sup> 32 pages de texte : Instruction, littérature, éducation, modes, gravures d'art, etc.  
2<sup>o</sup> Un Album de patrons, broderies, petits travaux, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.  
3<sup>o</sup> Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés, soit environ 100 patrons par an.  
4<sup>o</sup> Une ou deux gravures de modes coloriées, soit 18 par an.  
5<sup>o</sup> Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.  
6<sup>o</sup> Annexes variées. — Tapisseries par signes — Imitations de peinture — Musique — Opérette — Chiffres enlacés — Alphabets — Cartonnages — Abat-jour — Calendriers, etc.

Bureaux, 14, rue Drouot. — Abonnement : Paris, 10 fr. — Départements, 12 fr. — Seine, 11 fr. — Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE  
**L'INVASION NOIRE**

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?...

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

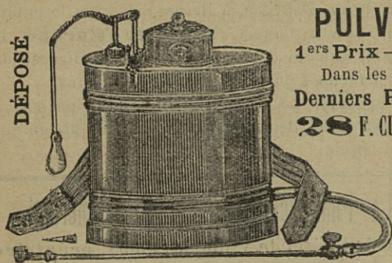
*L'Invasion Noire* est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

**APPEL GÉNÉRAL DE DISTRIBUTION d'IMPRIMÉS**  
**L. AUBOURG & C<sup>o</sup>**  
4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)  
— PARIS —  
La Maison L. AUBOURG & C<sup>o</sup>, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1<sup>er</sup> ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.  
S'ADRESSER A M. DIEZ, DIRECTEUR  
4, Rue S<sup>te</sup>-Anne (Avenue de l'Opéra) Paris.



**PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

1<sup>ers</sup> Prix — Hors concours — Médailles d'Or  
Dans les principaux Centres viticoles de France  
Derniers Perfectionnements. Appareil garanti  
**28 F. CUIVRE JAUNE — 32 F. CUIVRE ROUGE**

**F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant**  
Chevalier du Mérite Agricole  
18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot)  
NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.

**POUR AMÉLIORER**  
BOISSONS, SAUCES, SAIGONS, MÉTIERS  
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
L'ÉQUILIBRE DES BIÈRES ET ÉCONOMIQUE  
**PRENEZ VÉRITABLE**  
EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
EXIGER LA SIGNATURE : LIEBIG  
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

**GUÉRISON**  
Certains et Radicaux de toutes les  
**AFFECTIONS de la PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
Plaies Ulcères variqueux dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présente à l'Académie de Médecine de Paris le plus grand intérêt, est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il provoque une amélioration sensible.  
M. LENOIR, Médecin, ancien Aide-Major de l'Armée, 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Cor.

25 ANS DE SUCCÈS.  
**MAISON DE CONFIANCE**  
POUR  
**LA POSE DES DENTS**  
Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.  
**AUDOUARD**  
Chirurgien-Dentiste  
16 Rue du Maréchal Brune  
BRIVE (CORRÈZE)  
NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.  
ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

**FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS**

**DICTIONNAIRE DE MÉDECINE**

par les **D<sup>rs</sup> E. BOUCHUT et A. DESPRÉS**  
Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.  
Un magnifique volume de 1630 pages in-4<sup>o</sup> sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte  
**Indispensable aux Familles**  
PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

**Cave Bordelaise**

3, rue de la Mairie, CAHORS  
**M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION**  
**M. COMBARIEU, Successeur**

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1<sup>re</sup> marque, Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

La Grande  
**Encyclopédie**

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :  
BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.  
H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales.  
F. Camille DREYFUS, député de la Seine.  
A. GIRY, professeur à l'École des chartes.  
GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit.  
D. L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.  
C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques.  
H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.  
E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France.  
H. MARION, professeur à la Sorbonne.  
E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.  
A. WALTZ, prof. à la Faculté des lettres de Bordeaux.  
La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes, — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre.  
Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.  
Broché : 600 fr.  
Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant  
La Grande Encyclopédie ou nous délivrer une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSSEY)  
Relié : 750 fr.  
Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant  
Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

**H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris**

EXPOSITION CAHORS 1881  
**B. DOUCÈDE**  
Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

**M. DOUCÈDE** a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Été.  
Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.  
**M. DOUCÈDE** envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**LIQUIDATION**  
pour cause de cessation de commerce  
**P. BRUEL**  
CAHORS, — Rue du Lycée, n° 3, — CAHORS

Porcelaines et Cristaux, Articles pour limonadiers et maîtres d'hôtel, Services de table à café et à thé, Fantaisies de toutes sortes, Biscuits anglais, Cristaux de Bohême, Statuettes de Saxe, Vases, Services à toilette, Jardinières, etc., à **25, 30 et 50 0/0 de rabats** des prix ordinaires de vente.  
**On céderait le fonds à l'amiable.**

Le propriétaire-gérant : **LAYTOU**